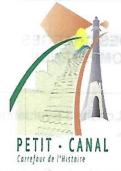
## REPUBLIQUE FRANCAISE



### DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

#### VILLE DE PETIT-CANAL

# Extrait du Procès-Verbal des délibérations Conseil municipal du 26 janvier 2018

N° de la délibération : BM/HP/2018/01-01-09

Objet : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

(CLECT) suite au transfert de la compétence « tourisme »

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents :19 Délégations :05 Absents :05 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-219711199-20180126-BMHP2018010109-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 janvier 2018.

Etaient présents (19): M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

# Délégations (05)

Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN SOLE

Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN

Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Absent excusé (1): M. Gesner CYSIQUE

Absents non excusés (4): M. Florent MITEL, M. Marc JASMIN, Mme Pâquerette JALEME,

Mme Maxette RIBEMONT ép. ROSEMOND

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

### DELIBERATION BM/HP/2018/01-01-09

### RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « TOURISME »

Monsieur le Maire expose que le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été transmis à chaque membre de l'assemblée.

Ce rapport de la CLECT présente, pour chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), le montant de l'attribution de compensation à percevoir ou à verser suite au transfert, depuis le 1er janvier 2017, de la compétence « promotion du tourisme sur son territoire ». De ce fait, cette compétence n'ayant jamais été exercée par la commune de Petit-Canal, l'attribution de compensation déjà perçue ne sera pas impactée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le rapport de la CLECT établi par la CANGT en date du 08 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, de la communication du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, sachant que l'attribution de compensation ne varie pas.

### Fait et délibéré à Petit-Canal le 26 janvier 2018

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19): M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Les représentés (05): Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20180126-BMHP2018010109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2018

Le Maire

Blaise MORNA

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.